

LEGUIDE.COM

**Société Anonyme au capital de 1.371.560 Euros
Siège social : 4 rue d'Enghien – 75010 Paris**

RCS PARIS B 425 085 875

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 AVRIL 2007

Rappel de l'ordre du jour (cf. CA du 13.02.2007) :

- rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- rapport spécial du président sur le fonctionnement du conseil, les procédures de contrôle interne et les limitations aux pouvoirs du directeur général,
- rapport spécial sur les opérations réalisées en application des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce,
- rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur le rapport spécial du président,
- approbation des comptes, du bilan et des conventions réglementées, quitus aux administrateurs,
- affectation du résultat,
- approbation des comptes consolidés,
- pouvoirs,
- questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes se rapportant aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte et fait siennes les conclusions dudit rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- et la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice net de 2.138.128 euros, ainsi que les opérations traduites puis résumées dans ces documents.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice net part du groupe de 1.646.130 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2006, soit 2.138.128 euros, de la manière suivante :

- Résorption totale du compte report à nouveau débiteur pour 1.854.677 euros
- Dotation à la réserve légale de 14.173 euros
- Le solde, soit 269.277 euros
au poste « report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte qu'au titre des trois derniers exercices sociaux, il n'a été distribué aucun dividende.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi.